



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 janvier 2023
Français
Original : anglais

Opération des Nations Unies à Chypre

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) décrit l'évolution de la situation entre le 15 juin et le 12 décembre 2022 et rend compte des activités menées par l'UNFICYP conformément à la résolution [186 \(1964\)](#) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures, la plus récente étant la résolution [2646 \(2022\)](#), depuis la publication de mon rapport sur la Force en date du 5 juillet 2022 ([S/2022/533](#)) et de mon rapport sur ma mission de bons offices à Chypre ([S/2022/534](#)).

2. Au 12 décembre 2022, l'effectif de la composante militaire s'élevait à 797 personnes (722 hommes et 75 femmes, soit 9,4 % de femmes pour tous les grades, par rapport à l'objectif global de 9 % de femmes pour l'ensemble des opérations de paix), tandis que celui de la composante Police était de 68 personnes (37 hommes et 31 femmes, soit 46 % de femmes, par rapport à l'objectif global de 23 % de femmes) (voir annexe).

II. Principaux faits nouveaux

3. Le climat politique entre les deux parties a été marqué par un durcissement des positions et par une multiplication des discours peu constructifs, sur fond de campagne électorale et de recul de la confiance du public quant à la possibilité pour les parties de trouver un terrain d'entente sur la manière de faire avancer les pourparlers. Chaque communauté a eu tendance à concentrer son attention sur la situation politique et socioéconomique intérieure.

4. Sur le plan politique, il s'est produit deux faits notables. Premièrement, la Türkiye et les dirigeants chypriotes turcs ont condamné la déclaration faite le 16 septembre par les États-Unis d'Amérique et annonçant la levée, pour l'exercice 2023, des restrictions commerciales en matière de défense précédemment imposées à la République de Chypre ; en réaction, ils ont fait le vœu de renforcer leur présence militaire dans le nord de l'île. La République de Chypre ayant annoncé une augmentation sensible de son budget militaire, les dirigeants chypriotes ont indiqué que les activités d'armement menées par la partie chypriote grecque ne resteraient pas sans réponse.



5. Deuxièmement, le 19 septembre, une délégation chypriote turque a adressé au Secrétariat un projet de document-cadre visant à formaliser les relations entre la Force et les autorités chypriotes turques.

6. Au début de la période considérée, le Représentant spécial et Conseiller spécial adjoint pour Chypre avait trouvé un consensus avec les représentants des dirigeants chypriote grec et chypriote turc au sujet d'un programme ambitieux qui permettrait de faire avancer un certain nombre de projets afin d'aborder des questions d'intérêt commun et de renforcer la confiance, l'objectif étant de créer des conditions plus propices aux futurs pourparlers. À l'occasion de réunions hebdomadaires régulières, ils ont poursuivi leurs efforts visant à mettre le travail des comités techniques à l'abri des enjeux plus larges du problème de Chypre, à savoir la situation politique et les conditions de sécurité. Ils ont fait des progrès à cet égard : de nouveaux accords ont été conclus dans les domaines de l'environnement, de la culture, des questions économiques et commerciales, du patrimoine culturel et de plusieurs autres questions. Dans la deuxième partie de la période considérée, toutefois, le climat politique difficile a commencé à avoir des répercussions sur la coopération et à nuire aux activités de certains comités techniques. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le rapport sur ma mission de bons offices à Chypre (S/2023/6).

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

7. Les activités de la mission continuent d'être affectées par le fait que les parties n'ont pas trouvé de terrain d'entente concernant les pourparlers de paix et par l'absence de perspective d'une solution mutuellement acceptable. La méfiance qui règne entre les dirigeants politiques des deux camps a souvent entraîné une aggravation rapide, sur le plan politique, d'incidents localisés mineurs qui, amplifiés par des médias populaires partiaux, ont à leur tour renforcé les discours clivants. En conséquence, la mission et ses dirigeants ont souvent été pris en étau entre des discours opposés et ont dû composer avec le manque de volonté politique d'empêcher une telle escalade.

8. L'autorité de la Force, qui découle des résolutions du Conseil de sécurité, a continué d'être remise en cause, en ce qui concerne tant l'emplacement des lignes de cessez-le-feu tracées par l'ONU que le rôle de la mission – un rôle qui a été décrit dans l'aide-mémoire de 1989, mis à jour en 2018 et approuvé par le Conseil la même année.

9. Le nombre de cas de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a diminué à l'UNFICYP : 70 cas ont été signalés (35 membres des contingents, 3 membres de la police des Nations Unies et 32 membres du personnel civil). Il n'y a pas eu d'hospitalisation ou de cas grave.

A. Prévention des tensions à l'intérieur et autour de la zone tampon

10. Les données empiriques tendent à démontrer que le trafic s'est intensifié dans la zone tampon, ce qui témoigne peut-être du fait que le fossé économique entre les deux parties ne cesse de se creuser. En raison de la profonde crise économique qui sévit dans le nord, de nombreux migrants sont de plus en plus susceptibles d'être exploités à des fins criminelles. Tant au nord qu'au sud de l'île, les déplacements de migrants ont créé des tensions entre les parties et continué de provoquer des réactions imprévues qui, *in fine*, n'ont pas réglé le problème et en ont créé de nouveaux en modifiant le statu quo dans la zone tampon.

11. La Force reste particulièrement préoccupée par les chantiers de construction non autorisés dans la zone tampon ; en effet, ceux-ci modifient le statu quo puisqu'ils constituent dans les faits une prise de contrôle de zones qui devaient continuer de faire tampon entre les forces adverses. À cet égard, la clôture non autorisée en barbelé concertina de 12 kilomètres qui avait été dressée au début de l'année 2021 parallèlement à la ligne de cessez-le-feu sud et qui empiétait en grande partie sur la zone tampon n'a pas été retirée. Au contraire, elle a été prolongée de 2 kilomètres au cours de la période considérée. La République de Chypre constitue actuellement, à des fins de maintien de l'ordre, une nouvelle force officielle de 300 personnes chargée de patrouiller le long de cette clôture afin d'empêcher les migrants et les demandeurs d'asile de la traverser en direction du sud. Le déploiement de telles patrouilles à l'intérieur de la zone tampon serait considéré comme une grave violation. Le long de la ligne de cessez-le-feu nord, la construction de tranchées et la pose de barrières à l'intérieur de la zone tampon semblent viser à modifier unilatéralement, par endroits, les limites de la zone tampon.

12. En moyenne, la mission traite chaque jour une dizaine d'incidents survenus dans la zone tampon et aux alentours : elle dialogue et coopère avec les deux parties à tous les niveaux pour éviter toute escalade. Cependant, certains incidents ont parfois été déformés par des médias, ce qui a suscité, des deux côtés de l'île, de fausses idées au sujet de la mission. En conséquence, la manière dont l'ONU est perçue par les Chypriotes des deux côtés de l'île semble s'être détériorée.

13. Comme cela s'était produit lors de la période précédente, le 15 novembre, des soldats de la paix ont essuyé des tirs provenant de personnes non identifiées à l'intérieur de la zone tampon. Dans ce cas précis, ils étaient toutefois apparemment hors de portée du fusil de chasse utilisé.

14. À Varosha, rien n'a été fait pour répondre à la demande faite par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2618 (2022) et tendant à ce que l'on revienne immédiatement sur toutes les mesures prises concernant Varosha depuis octobre 2020. La Force n'a pas observé de changement notable dans les 3,5 % de la zone de Varosha dont le statut militaire avait été levé, selon une annonce faite en juillet 2021, en vue d'une rénovation ; la mission a toutefois un accès limité à cette zone. Les travaux de désherbage, les travaux électriques, le pavage des routes et la construction de clôtures se sont poursuivis. De nombreux visiteurs, tant chypriotes qu'étrangers, ont continué de visiter les parties de la ville qui avaient été progressivement rendues accessibles au public. Des annonces politiques ont été faites concernant l'ouverture éventuelle de bâtiments publics à Varosha, ce qui a provoqué l'inquiétude de la communauté chypriote grecque, et la mission, les États Membres et les Chypriotes grecs ont lancé des appels répétés aux Chypriotes turcs et à la Türkiye pour qu'ils respectent les résolutions du Conseil de sécurité concernant Varosha et notamment qu'ils fassent en sorte que la mission puisse effectivement et systématiquement surveiller la situation et en rendre compte. La Force a de nouveau observé des survols par des drones aériens commerciaux dont elle a estimé qu'ils étaient liés à la surveillance des visites de civils. Depuis 1974, cependant, les patrouilles de l'UNFICYP ont un accès très limité à la zone de Varosha.

15. Pour ce qui est du statut de Varosha, la Force continue d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question. La mission et le Secrétariat ont par conséquent exprimé maintes fois leur préoccupation face à l'évolution de la situation dans la partie clôturée de la ville. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc pour responsable de la situation à Varosha.

16. De même, à Strovilia, la liberté de mouvement de la Force est limitée et le poste de liaison reste caractérisé par des forces de sécurité chypriotes turques en surnombre.

17. L'utilisation non autorisée, au-dessus de la zone tampon, de drones aériens disponibles dans le commerce est restée une source de vive préoccupation pour la Force.

B. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

18. La situation dans la zone tampon n'a pas semblé affectée de manière notable par l'aggravation des tensions régionales. Les données recueillies et évaluées par la Force ne font pas apparaître une corrélation claire entre la situation dans la région et l'évolution des conditions de sécurité le long des lignes de cessez-le-feu.

19. Le nombre total de violations militaires a considérablement augmenté en septembre, notamment du fait de l'installation et de la mise à niveau non autorisées de matériel de surveillance par les forces de sécurité chypriotes turques à Nicosie et aux avancées dans le cimetière de Wayne's Keep (voir par. 21). En octobre, le nombre d'infractions a de nouveau diminué.

20. La mission a observé que la Garde nationale avait installé sans autorisation 65 nouvelles positions de tir en béton préfabriqué le long de la ligne de cessez-le-feu sud, ce qui portait à environ 290 le nombre total de positions de tir installées depuis 2019. Par ailleurs, 8 nouvelles positions de tir en béton préfabriqué ont été installées le long de la ligne de cessez-le-feu nord, ce qui porte le total à 11. Ces constructions non autorisées illustrent le risque d'escalade et de représailles qui accompagne chaque violation. La Force continue de s'élever contre la militarisation des lignes de cessez-le-feu, qui, avec l'installation de la clôture, renforce la perception d'une frontière matérielle.

21. Les tensions entre la Force et les autorités chypriotes turques se sont accrues dans la zone du cimetière de Wayne's Keep, un site de la Commonwealth War Graves Commission datant de la Première Guerre mondiale. Le différend a donné lieu à plusieurs violations liées à la progression des forces de sécurité chypriotes turques. Bien que ce secteur de la zone tampon soit depuis longtemps revendiqué par les autorités chypriotes turques, un *modus operandi* avait été trouvé au fil des ans pour réduire les tensions. Au cours de la période considérée, toutefois, les autorités chypriotes turques ont exigé de nouvelles procédures en lien avec leur revendication de ce secteur, ignorant le fait que celui-ci était considéré comme faisant partie de la zone tampon depuis 1974. Comme le Conseil de sécurité l'a clairement indiqué à maintes reprises, la Force, qui a tracé les lignes de cessez-le-feu en 1974, est la seule entité habilitée à affirmer de manière impartiale leur emplacement, et les règles régissant la zone tampon sont énoncées dans son aide-mémoire.

22. La Force s'est entretenue avec les deux parties concernant la demande du Conseil de sécurité consistant à évacuer les positions des forces adverses le long des lignes de cessez-le-feu et à installer des caméras à la place. Toutefois, le climat de méfiance et le nombre croissant de passages clandestins à travers la zone tampon n'ont pas permis de progresser sur ce sujet. Parallèlement, des améliorations non autorisées des postes d'observation militaires – notamment l'installation de technologies de surveillance – ont continué d'être observées à un rythme rapide des deux côtés.

23. Aucun progrès n'a été fait au cours de la période considérée concernant la mise en place d'un mécanisme permettant des contacts militaires directs.

24. La Force a continué d'assurer le suivi de l'appel adressé aux deux parties par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2646 \(2022\)](#) afin qu'elles se mettent d'accord sur « un plan de travail pour rendre l'île de Chypre exempte de mines ». Aucun

progrès n'a été accompli concernant le déminage des 29 zones de l'île qui demeurent potentiellement dangereuses, notamment trois champs de mines actifs de la Garde nationale dans le sud et le champ de mines dont ont hérité les forces turques dans l'est. Si les forces de sécurité chypriotes turques ont exprimé un intérêt pour cette question, sous réserve d'une certaine réciprocité de la part de la partie adverse, la Garde nationale, elle, n'a pas souhaité en discuter. Le Service de la lutte antimines continuera d'étudier les mesures à mettre en œuvre lors de la prochaine phase de déminage, qui seront présentées aux deux parties, en portant une attention particulière à la zone tampon.

C. Gestion des activités civiles et maintien de l'ordre

25. Les deux parties ont continué, par moments, de contester l'autorité de la Force, qui découle des résolutions du Conseil de sécurité. Ces contestations portaient principalement sur deux points : d'une part, l'emplacement exact des lignes de cessez-le-feu et, d'autre part, l'autorité de la mission dans l'exécution de son mandat, en particulier dans la zone tampon et aux alentours.

26. Dans l'ensemble, les activités agricoles dans la zone tampon ont été menées dans le respect des règles applicables, qui sont énoncées dans l'aide-mémoire de la mission, sans provoquer de tensions avec les forces en présence. Toutefois, dans quelques cas, des Chypriotes grecs ont pratiqué l'agriculture dans la zone tampon sans le permis correspondant et trop près des positions des forces turques – parfois même au-delà de la ligne de cessez-le-feu nord. Ces activités ont suscité des réactions de la part des autorités chypriotes turques, qui ont averti que tout nouveau franchissement de la ligne de cessez-le-feu nord entraînerait l'arrestation des personnes concernées. Elles ont aussi parfois suscité des réactions de la part des forces turques ou des forces de sécurité chypriotes turques, le plus souvent sous la forme d'un gonflement excessif des effectifs des positions militaires et, à trois reprises, sous la forme de violations liées à la progression des forces de sécurité chypriotes turques à l'intérieur de la zone tampon. Dans chaque cas, la Force était présente sur le terrain pour empêcher une escalade des tensions.

27. Après des mois de dialogue concernant l'accès au terrain de football de Cetinkaya et la rénovation de celui-ci par les Chypriotes turcs, une solution a été trouvée pour garantir que le statut de la zone tampon ne soit en aucun cas modifié.

28. En ce qui concerne le maintien de l'ordre public, les incidents civils survenus dans la zone tampon que la Force a observés ou dont elle a été informée par les services de police étaient au nombre de 30 par mois en moyenne au cours de la période considérée, ce qui correspond dans une large mesure aux chiffres constatés lors de la période précédente. Bien que le recours à des patrouilles ciblées et l'utilisation de caméras se soient avérées efficaces pour dissuader dans une certaine mesure les activités civiles non autorisées, notamment dans le centre de Nicosie, il est jugé probable que les criminels aient poursuivi leurs activités ailleurs dans la zone tampon. Dans le cadre de la Salle de communication mixte, placée sous les auspices du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, la coopération entre les services de police et la Force a été généralement efficace, et le volume des informations échangées a connu une augmentation continue.

29. À Pyla/Pile, village bicommunautaire situé dans la zone tampon, la Salle de communication mixte créée en avril 2022 a continué de faciliter la mise en commun de l'information tout en tenant compte de la situation juridictionnelle complexe qui règne dans cette zone. Deux descentes de police organisées en coordination avec la Force, l'une par la Police chypriote et l'autre par la Police chypriote turque, ont ciblé les activités criminelles liées aux casinos et entraîné la fermeture de deux casinos.

Des casinos illégaux, souvent associés à d'autres activités criminelles, ont toutefois continué d'opérer malgré les efforts de la Force et des services de police. Des tensions politiques sont nées de la présence inégale des services de police dans la Salle de communication mixte de Pyla/Pile. Dans le même temps, l'université de Pyla/Pile a continué de fonctionner sans l'autorisation de la Force et aucun progrès n'a été enregistré concernant le règlement de la question du grand projet de construction non autorisé associé à l'université, malgré les efforts constants déployés en ce sens par la mission.

D. Relations intercommunautaires, coopération et mesures de confiance

30. Bien que la COVID-19 soit toujours présente sur l'île, un sentiment croissant de retour à la normale a permis aux activités intercommunautaires de reprendre régulièrement. Cependant, la situation politique générale n'a pas favorisé un renforcement des initiatives intercommunautaires.

31. Le Représentant spécial et Conseiller spécial adjoint pour Chypre, Colin Stewart, a poursuivi ses entretiens hebdomadaires avec les représentants des deux dirigeants chypriotes. Ces réunions se sont avérées essentielles pour permettre un contact politique direct entre les parties en l'absence de négociations, pour évoquer les problèmes rencontrés sur le terrain et pour discuter de projets importants impliquant les deux parties. Un programme de conception et d'exécution de projets bicommunautaires avait été convenu au début de la période considérée, mais à la fin octobre, des contraintes politiques accrues de part et d'autre ont considérablement ralenti la coopération.

32. Le commerce à travers la Ligne verte, qui est réglementé par la législation européenne, a été l'un des aspects positifs des interactions intercommunautaires au cours de la période considérée. Bien que les données officielles ne soient pas disponibles, on s'attend à ce que les échanges commerciaux franchissant la Ligne verte battent de nouveaux records cette année, en partie grâce à la réduction des obstacles qui entravaient le commerce de certains produits alimentaires transformés. En effet, au cours des six derniers mois, la République de Chypre a partiellement levé les restrictions qui pesaient sur le commerce, à travers la Ligne verte, des aliments transformés d'origine non animale produits dans le nord, précédemment interdit ; ainsi six nouveaux produits ont pu être commercialisés pour la première fois. Toutefois, des obstacles psychologiques et administratifs ont continué d'empêcher les échanges commerciaux franchissant la Ligne verte de se développer pleinement et ont aussi entravé les échanges en sens inverse, c'est-à-dire la vente de produits chypriotes grecs dans la communauté chypriote turque.

33. Le volume global des échanges commerciaux franchissant la Ligne verte reste modeste. Le Représentant spécial s'est prononcé publiquement en faveur de la suppression des obstacles au commerce et a poursuivi le dialogue avec les parties et avec des partenaires internationaux, notamment l'Union européenne et la Banque mondiale, afin de promouvoir le commerce intra-insulaire en tant que moyen important d'instaurer des conditions propices à une solution politique. Les producteurs chypriotes turcs ont continué d'être encouragés à adopter les normes de l'Union européenne afin de pouvoir commercialiser leurs produits de l'autre côté de la Ligne verte.

34. La Force a continué d'organiser et d'appuyer des activités bicommunautaires, tant en présentiel qu'en ligne. Grâce aux modalités virtuelles, les Chypriotes vivant à l'étranger, qui constituent un segment important de la population, mais aussi les Chypriotes qui vivent en dehors de la capitale ont pu participer à certaines activités.

La persistance des divergences concernant les pourparlers de paix a toutefois exacerbé les tensions entre les deux parties et, pendant la période considérée, des programmes menés de longue date ont rencontré des difficultés et ont été remis en question ; ainsi, les autorités chypriotes turques ont retiré leur appui au projet primé d'éducation à la paix intitulé « Imagine », qui était mené sous les auspices du Comité technique de l'éducation (voir le rapport sur la mission de bons offices paru sous la cote S/2023/6), malgré les efforts du Représentant spécial et Conseiller spécial adjoint et de ses équipes. La mission a continué d'appuyer les activités bicommunautaires qui ne portaient pas directement sur le processus de paix lui-même mais plutôt sur des thèmes présentant un intérêt commun pour les deux communautés, notamment l'environnement, l'entrepreneuriat, l'égalité des genres et la jeunesse. Avec le soutien de ma mission de bons offices, elle a notamment poursuivi la mise en œuvre de l'initiative « Jeunes Champions pour l'environnement et la paix ». Elle a par ailleurs continué d'appuyer des initiatives bicommunautaires directement en lien avec la paix : ainsi, le 7 octobre, 300 Chypriotes grecs et Chypriotes turcs se sont réunis à Akaki pour manifester leur solidarité bicommunautaire. Le nombre total de participants aux activités bicommunautaires a augmenté au cours de la période considérée et a finalement retrouvé son niveau d'avant la pandémie.

35. Des représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont continué de se réunir en présentiel, sous l'égide de l'ambassade de Slovaquie, et les chefs religieux de Chypre ont continué de manifester leur attachement à la consolidation de la paix et à la réconciliation, dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, sous les auspices de l'ambassade de Suède. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le rapport sur ma mission de bons offices à Chypre.

E. Facilitation de l'accès et des activités humanitaires

36. La mission a maintenu le contact avec les communautés chypriote grecque et maronite vivant dans le nord et avec les Chypriotes turcs vivant dans le sud, notamment à l'occasion de livraisons d'aide humanitaire, de transferts de personnes décédées et de visites dans les lieux de détention.

37. Les points de passage ont fonctionné comme avant la pandémie, sans prescriptions sanitaires renforcées. Hormis quelques incidents, le trafic a été fluide dans la plupart d'entre eux, à l'exception notable du point de passage d'Agios Dometios/Metehan, à Nicosie. Des Chypriotes des deux communautés ont continué de déplorer les longues files d'attente qui s'y forment et qui sont toujours principalement dues à l'insuffisance des ressources humaines déployées du côté chypriote grec. Redynamisé par ses nouveaux membres, le Comité technique des points de passage s'est penché sur la question et a fait des propositions pertinentes pour y remédier. Il est à espérer que des progrès seront faits pendant la prochaine période. Les points de passage sont essentiels pour que les deux communautés interagissent entre elles, à des fins commerciales ou simplement sociales.

38. L'accès aux sites religieux situés de l'autre côté de la zone tampon s'est amélioré au cours de la période considérée. Toutefois, des tensions sont apparues à plusieurs reprises lorsque certains prêtres chypriotes grecs ont tenté d'organiser des offices dans le nord et qu'ils en ont été empêchés par les autorités chypriotes turques. Dans certains cas, ils ont été empêchés de traverser la zone tampon parce qu'ils avaient participé à des exercices militaires très médiatisés avec la Garde nationale, et dans d'autres, parce qu'ils avaient organisé des offices sans en informer les autorités chypriotes turques et suscité des différends avec les prêtres locaux.

F. Réfugiés et demandeurs d'asile

39. Quelque 61 921 Ukrainiens et Ukrainiennes sont arrivés à Chypre entre le 24 février et le 30 octobre 2022 ; 17 888 d'entre eux ont présenté des demandes de protection temporaire et 14 523 d'entre eux étaient toujours à Chypre à la fin du mois d'octobre 2022. La forte augmentation du nombre de demandes d'asile s'est poursuivie dans la deuxième partie de l'année : à la fin du mois de septembre 2022, 16 705 personnes avaient soumis une demande d'asile en République de Chypre, ce qui représentait une augmentation de 93 % par rapport au nombre de demandes déposées pendant la même période en 2021 ; de plus, ce nombre dépassait de 26 % le nombre total de demandes d'asile déposées pendant toute l'année 2021. Les cinq principaux pays d'origine des demandeurs et demandeuses d'asile étaient la République arabe syrienne (3 148), le Nigéria (2 522), la République démocratique du Congo (2 468), le Pakistan (1 667) et le Bangladesh (1 133).

40. Il n'est toujours pas possible d'accéder aux procédures de demande d'asile aux points de passage de la Ligne verte, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de passages clandestins et exposé les demandeurs et demandeuses d'asile au risque d'exploitation. Les 300 policiers armés qui seraient chargés de patrouiller le long de la ligne de cessez-le-feu sud étaient en cours de recrutement et devraient être nommés en janvier 2023 (voir par. 11).

41. Par ailleurs, le nombre d'arrivées clandestines par bateau a augmenté. D'après les données conservées au premier centre d'accueil de Pournara, quelque 28 bateaux sont arrivés entre mai et octobre 2022, alors qu'ils étaient au nombre de 5 entre janvier et mai 2022. Du début de l'année à la fin du mois d'octobre, 15 141 demandeurs et demandeuses d'asile ont été enregistrés à Pournara ; 721 d'entre eux étaient arrivés de manière clandestine par la mer, à bord de 33 bateaux qui avaient débarqué directement dans le sud. Les 14 420 autres personnes enregistrées à Pournara étaient arrivées par voie terrestre. En outre, quelque 365 personnes, en grande majorité des Syriens, se trouvaient en détention dans le nord après être arrivées de manière clandestine, à bord de 59 bateaux, entre mai et octobre 2022. Au total, 56 de ces bateaux étaient partis de Türkiye, tandis que 2 seraient partis de Syrie et 1 du Liban.

42. L'augmentation du nombre d'arrivées clandestines a abouti à la reprise des interceptions de bateaux par la République de Chypre, alors que de telles interceptions n'avaient pas eu lieu depuis octobre 2021. De juillet à octobre 2022, six bateaux ont été interceptés. Quatre bateaux transportant 354 personnes ont été renvoyés au Liban, ce qui a entraîné trois nouveaux cas de refoulement en chaîne vers la République arabe syrienne de personnes nécessitant une protection internationale, dont un enfant non accompagné. Quelque 472 personnes à bord des deux autres bateaux ont finalement été secourues en mer et ont été débarquées à Kos et à Istanbul, respectivement.

43. Comme le nombre d'arrivées n'a cessé de croître, les conditions d'accueil se sont détériorées au premier centre d'accueil de Pournara et l'accès aux procédures de demande d'asile en a été retardé. Le centre a continué de fonctionner à 300 % de sa capacité et des centaines de personnes se sont retrouvées sans abri, que ce soit à l'intérieur du camp, pour celles qui s'y trouvaient déjà, ou à l'extérieur, pour celles qui attendaient d'y être admises et de pouvoir accéder aux procédures de demande d'asile, pendant des périodes pouvant aller jusqu'à 30 jours pour les personnes sans papiers. Les enfants non accompagnés sont également affectés par ces circonstances ; c'est tout particulièrement le cas des enfants sans papiers dont l'accès aux conditions d'accueil, aux dispositifs de tutelle et aux procédures de demande d'asile peut être retardé en raison de l'incertitude quant à leur âge. Comme pendant la période précédente, des centaines d'enfants non accompagnés sont restés au centre pendant

des périodes prolongées, sans aucune liberté de mouvement et dans des conditions déplorables, notamment en raison d'un accès limité aux installations d'hygiène. Des bagarres ont éclaté en raison d'un accès insuffisant à des conditions décentes et de rivalités autour des ressources disponibles ; elles ont provoqué un incendie qui a détruit 23 unités d'habitation et laissé sans abri plus de 230 personnes.

G. Égalité des genres, et les femmes et la paix et la sécurité

44. La Force a appuyé des initiatives réunissant des femmes chypriotes de toute l'île autour de femmes qui œuvraient pour la paix dans d'autres situations de conflit. En collaboration avec l'ambassade d'Irlande, elle a notamment organisé, en juillet et en septembre, des ateliers avec des médiatrices venues d'Irlande du Nord qui visaient à aider la société civile chypriote à se doter de compétences et d'outils pour mener des activités de consolidation de la paix qui tiennent compte des traumatismes subis. Ces ateliers ont rassemblé principalement des femmes de toute l'île et de tous âges, qui ont renforcé leurs capacités en matière de consolidation de la paix et se sont vu proposer plusieurs manières d'avoir une plus grande incidence sur le changement et d'interagir dans la perspective d'un objectif commun. Par ailleurs, la Force a aidé un groupe intercommunautaire de jeunes universitaires à organiser sa première activité de consolidation de la paix, avec la participation d'une bâtisseuse de paix venue du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

45. La Force a poursuivi ses échanges intercommunautaires et ses activités de renforcement de la confiance avec des groupes de femmes de toute l'île, notamment en réunissant de nouveaux publics autour de questions d'intérêt commun. Plusieurs rencontres ont été organisées entre des associations de femmes issues de régions plus reculées de Chypre pour renforcer les contacts intercommunautaires. La collaboration nouée entre des associations de femmes de toute l'île qui pratiquent l'artisanat traditionnel a permis aux femmes d'échanger et de bâtir la confiance entre les deux communautés.

46. Dans ce contexte, la Force a organisé un salon intercommunautaire axé sur les entreprises et la mise en réseau, en partenariat avec des organisations de la société civile des deux communautés et avec la Banque mondiale. À cette occasion, elle a notamment organisé des tables rondes sur l'autonomisation des femmes dans la sphère économique et sociale et sur la pertinence du règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil européen relatif à la Ligne verte, ainsi qu'un atelier sur la création d'entreprises. Dans le cadre de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », l'UNFICYP a organisé des activités et lancé des campagnes de communication. Un forum intercommunautaire de mise en réseau a notamment été organisé à l'intention de la société civile et, à cette occasion, un débat sur la violence en ligne à l'égard des femmes a réuni des intervenantes et intervenants des deux communautés. En outre, un entretien avec des militantes qui ont joué un rôle déterminant dans les efforts visant à mettre fin à la violence de genre sur l'île a fait l'objet d'un épisode du podcast « Out Loud » de la Force. Tout au long de la campagne, l'UNFICYP a également diffusé des messages de solidarité émanant à la fois de la société civile et de son propre personnel.

47. Le Comité technique de l'égalité des genres, qui est coprésidé par les deux missions sur le terrain, a continué ses travaux, notamment sur la manière de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action sur les moyens de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus de règlement ou à un processus ultérieur de règlement de la question chypriote. Aucun progrès notable n'a été accompli malgré de fréquentes discussions tenues tant au niveau du Comité technique qu'au niveau des représentants des deux dirigeants.

48. Conformément à ses objectifs de promotion de l'égalité des genres et de prise en compte systématique du genre, l'UNFICYP a continué de s'employer à intégrer les questions de genre dans toutes ses opérations et à instaurer un climat propice à la prise en compte des besoins particuliers des soldates de la paix. À cette fin, des forums de discussion et des sessions de renforcement des capacités ont été organisés avec le personnel en tenue, et l'accent a été mis sur la nécessité de tenir compte des questions de genre dans toutes les composantes de la mission.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

49. Depuis leur création en 2006, les équipes bicommunautaires de scientifiques du Comité des personnes disparues à Chypre, qui est appuyé par l'ONU et chargé de récupérer, d'identifier et de restituer les dépouilles des personnes portées disparues pendant les événements de 1963-1964 et de 1974, ont exhumé ou reçu les dépouilles de 1 191 personnes des deux côtés de l'île. L'Union européenne reste le principal bailleur de fonds du Comité. Les dépouilles de sept personnes ont été exhumées durant la période considérée, et six équipes de scientifiques chypriotes grecs et chypriotes turcs procèdent actuellement à des fouilles sur toute l'île. Le nombre total d'exhumations peut inclure des personnes qui ne figurent pas sur la liste officielle des personnes disparues et n'est considéré comme définitif qu'à l'issue d'une analyse anthropologique et d'une identification par l'ADN, une procédure qui dure généralement un à deux ans. Quand les dépouilles identifiées ne sont pas liées au mandat du Comité, elles sont soustraites des chiffres officiels.

50. À ce jour, les dépouilles de 1 027 des 2 001 personnes disparues ont été formellement identifiées et restituées à leurs familles, dont une au cours de la période considérée.

51. Soucieux d'obtenir plus d'informations sur l'emplacement d'autres lieux d'inhumation de personnes disparues, le Comité a continué de solliciter l'accès aux archives des pays qui disposaient d'une présence militaire ou policière à Chypre en 1963-1964 et en 1974. Le bureau chypriote turc du Comité a pu continuer de consulter les photos aériennes prises par l'armée turque en 1974, et le bureau chypriote grec du Comité a poursuivi ses recherches dans les archives de 1974 de la Garde nationale de la République de Chypre. Le projet de numérisation des archives de ses bureaux chypriote grec et chypriote turc ayant été mené à bien, le Comité utilise également un système d'information géographique en ligne qui permet la visualisation et l'échange d'informations entre les trois bureaux du Comité et peut être utilisé par les agents en poste sur le terrain et dans les bureaux.

V. Déontologie et discipline, et exploitation et atteintes sexuelles

52. Pendant la période considérée, l'UNFICYP a continué de veiller à l'application rigoureuse de la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En coordination avec la Section régionale déontologie et discipline établie à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, l'UNFICYP a mené des activités axées sur la prévention, l'application des normes et la réparation concernant les actes répréhensibles, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles, la fraude et les conduites prohibées sur le lieu de travail.

53. La plupart des formations destinées à toutes les catégories de personnel de la mission et portant sur la déontologie et la discipline, notamment sur la prévention de

l'exploitation et des atteintes sexuelles, de la fraude et de la corruption, ont continué d'être organisées en ligne.

54. Pendant la période considérée, la Force n'a reçu aucune information faisant état d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.

VI. Aspects financiers et administratifs

55. Par sa résolution [76/283](#) du 29 juin 2022, l'Assemblée générale a ouvert des crédits de 54,0 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, y compris une contribution volontaire du Gouvernement chypriote correspondant à un tiers du montant net des crédits approuvés pour la Force, soit 18,3 millions de dollars, et une contribution volontaire du Gouvernement grec d'un montant de 6,5 millions de dollars.

56. Au 7 décembre 2022, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Force s'élevait à 17,2 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 3 311,9 millions de dollars.

57. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et au matériel leur appartenant a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2022, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VII. Observations

58. Alors que l'on pouvait espérer, au début de la période considérée, que les deux parties redoubleraient d'efforts pour parvenir à coopérer sur d'éventuels projets bicommunautaires et, ce faisant, renforceraient la bonne volonté et la confiance, ouvrant ainsi la voie à d'autres projets de ce type et, finalement, à une nouvelle série de pourparlers, ces espoirs ont été déçus en quelques mois. Du fait de la montée en puissance des discours radicaux tenus par les deux parties, les positions se sont durcies et la perspective d'un règlement mutuellement acceptable continue de s'estomper.

59. Des facteurs externes ont également eu une incidence négative sur la situation politique globale, ce qui a montré que les solutions intra-insulaires devaient primer sur les mesures unilatérales. La migration clandestine est un facteur externe important. Il ne fait aucun doute que l'île traverse une véritable crise, si l'on considère le nombre de demandeurs d'asile, de réfugiés et de migrants en situation irrégulière par rapport à la population de l'île. Cependant, l'absence d'accès aux procédures de demande d'asile prévues par le droit international continue d'exacerber le problème et préoccupe grandement l'Organisation des Nations Unies.

60. J'enjoins les deux parties à travailler ensemble et à unir leurs efforts pour s'attaquer à la source du problème. J'encourage les experts des deux parties à continuer de s'entretenir régulièrement de la question de la migration clandestine à l'occasion de réunions facilitées par les missions des Nations Unies sur le terrain et avec l'aide de l'expertise technique du représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur l'île. Le bon sens doit prévaloir : comme l'a montré la coopération dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, un dialogue et des politiques coordonnées n'affecteront nullement le statut politique des deux parties.

61. La crise économique mondiale est aussi un facteur externe important, étroitement lié au premier. Elle a confirmé qu'il fallait considérablement dynamiser

le commerce à travers la Ligne verte au profit des deux communautés, ce qui permettrait de renforcer la résilience de l'île tout entière face aux incertitudes de la conjoncture mondiale. Pour ce faire, les dirigeants des deux communautés doivent lever les derniers obstacles et se prononcer publiquement en faveur des échanges commerciaux intercommunautaires. Une autre caractéristique de la crise est la manière inégale dont elle a touché les deux communautés : elle a exacerbé les disparités économiques et alimenté non seulement le ressentiment intercommunautaire, mais aussi le trafic illicite à travers la zone tampon et la criminalité connexe.

62. Malgré les appels répétés du Conseil de sécurité et les miens, les efforts déployés à Chypre afin de parvenir à une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties et d'enrichir et d'approfondir les liens économiques et culturels et d'autres formes de coopération restent limités. Les points de passage devraient permettre une circulation fluide, et l'application intégrale du règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil européen relatif à la Ligne verte permettrait d'augmenter le volume des échanges et doit faire l'objet d'efforts renouvelés. L'intensification des échanges commerciaux entre les deux parties de l'île, conjuguée au renforcement des liens et des contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres, pourrait contribuer à rassurer les Chypriotes turcs, qui craignent de plus en plus de se retrouver isolés, et à favoriser la confiance entre les communautés.

63. Compte tenu de la complexité de la situation qui règne dans la région et de son effet sur Chypre, je demande aux acteurs régionaux concernés de faire preuve de retenue et d'envisager des moyens constructifs de régler leurs différends. Il importe que les parties manifestent la bonne volonté nécessaire et redoublent d'efforts pour créer des conditions propices à un règlement politique.

64. À mon sens, une paix durable à Chypre ne peut reposer que sur une réconciliation solide. Tant que les deux communautés resteront éloignées et qu'elles s'appuieront sur des discours clivants pour façonner la manière dont elles se perçoivent l'une l'autre, il sera extrêmement difficile de parvenir à une telle réconciliation. C'est pourquoi je suis préoccupé par l'absence d'échanges véritables entre les deux communautés, qui restent largement coupées l'une de l'autre et s'intéressent principalement à des questions internes, propres à leur camp. Compte tenu du temps qui passe et du risque d'un éloignement de plus en plus prononcé des communautés, il est fondamental de renforcer la confiance au niveau des rapports humains et de favoriser la coopération sur les questions qui touchent la vie quotidienne des Chypriotes, notamment en renforçant les liens économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres. J'exhorte les dirigeants à encourager des contacts et une coopération plus directs entre les deux communautés et à appuyer concrètement les initiatives de renforcement des liens entre les populations, comme le demande le Conseil, et à témoigner ainsi de leur attachement réel à la recherche d'une solution.

65. Le Conseil de sécurité a maintes fois demandé aux dirigeants de s'abstenir de tout propos susceptible d'accroître la méfiance entre les communautés, et souligné qu'il convenait d'assainir le climat général et de préparer le public à un règlement du conflit, tout en insistant sur l'importance de l'éducation à la paix. La plupart de ces conditions essentielles à la réconciliation restent malheureusement encore à réunir, et je regrette en particulier l'absence de progrès dans le processus tendant à retirer les propos clivants et intolérants des manuels scolaires, notamment ceux des Chypriotes grecs. La suspension regrettable de l'appui jusqu'ici accordé par les autorités chypriotes turques au projet « Imagine », qui était mené sous les auspices du Comité technique de l'éducation, est symptomatique de deux problèmes sous-jacents : d'une part, la fragilité croissante des initiatives bicommunautaires dans un contexte de fossé politique grandissant entre les parties, et d'autre part, le caractère politiquement

sensible de l'éducation, qui, selon le Conseil de sécurité, peut constituer soit un outil essentiel permettant d'appuyer le processus de paix en favorisant la réconciliation, soit, si rien n'est fait, un obstacle majeur qui entrave la réconciliation en renforçant les antagonismes. Jusqu'à présent, presque rien n'a été fait à cet égard, ce qui a conforté les groupes politiques hostiles au dialogue et au compromis.

66. Dans le cadre de l'action qu'ils mènent en vue de promouvoir une coopération plus étroite entre les communautés, les acteurs locaux et internationaux continuent de faire face à des problèmes et obstacles liés au statut du nord de l'île et aux préoccupations concernant sa « reconnaissance ». Si la politique de l'ONU et les décisions du Conseil de sécurité sur la question de Chypre sont appliquées, je réaffirme que ces préoccupations ne devraient pas en soi constituer un obstacle au renforcement de la coopération.

67. Il est également essentiel, surtout en cette période de regain des tensions, que les dirigeants et leurs représentants continuent de donner aux comités techniques l'appui politique nécessaire pour maintenir un dialogue constructif et produire des résultats concrets. Les comités techniques, qui comptent parmi les rares instances permettant aux deux communautés d'échanger et d'aborder librement des questions d'intérêt commun et, ce faisant, de créer des conditions plus propices à un futur règlement, doivent être mis à l'abri des tensions politiques plus larges.

68. La Force s'attache tout particulièrement à garantir la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et aux processus politiques à tous les niveaux. Par conséquent, en l'absence de négociations formelles, il convient d'étudier comment les dirigeants eux-mêmes peuvent, y compris par l'intermédiaire du Comité technique de l'égalité des genres, avant et pendant le processus de règlement ou un processus ultérieur de règlement, échanger régulièrement avec des membres de la société civile, notamment avec les organisations de femmes et de jeunes, et les consulter afin de préparer l'avenir. À cette fin, l'ONU est prête à contribuer à la mise en place d'une instance permanente permettant la tenue de consultations régulières avec « l'ensemble de la société civile ».

69. L'absence de progrès concernant la recherche d'un terrain d'entente et la reprise de véritables négociations a donné lieu à une nouvelle réalité de terrain et à des actes de provocation unilatéraux qui accroissent les tensions. Dans ce contexte, l'UNFICYP continue de faire face à d'importantes violations des dispositions de son aide-mémoire. Je note avec inquiétude qu'une généralisation de cette tendance consistant à frôler systématiquement la catastrophe ne ferait qu'envenimer un climat déjà pesant entre les parties.

70. L'empiètement sur la zone tampon de la part des deux parties, principalement sous la forme de constructions non autorisées, mais aussi d'incursions militaires occasionnelles, reste l'une des principales sources de tensions, surtout lorsque les faits sont déformés et amplifiés par la désinformation. Outre qu'ils entravent les opérations de l'UNFICYP, ces actes créent un climat hostile sur le terrain et entre les parties et comportent des risques de sécurité. Les constructions non autorisées à usage résidentiel ou commercial érigées dans la zone tampon en violation des procédures régissant la gestion de l'activité civile nuisent au respect de la délimitation par l'ONU de la zone tampon et de l'autorité conférée à la Force par son mandat. J'exhorte de nouveau les deux parties à respecter la délimitation de la zone tampon effectuée par l'ONU, qui est la seule délimitation reconnue par le Conseil de sécurité. Je rappelle que le Conseil de sécurité a demandé que toutes les constructions non autorisées érigées dans la zone tampon soient démantelées et que les deux parties empêchent les activités militaires et civiles non autorisées à l'intérieur de cette zone et le long des lignes de cessez-le-feu.

71. Le renforcement des technologies de surveillance utilisées de part et d'autre de la zone tampon, en l'absence de toute concertation préalable avec l'UNFICYP, est un autre exemple de violation des dispositions de l'aide-mémoire. Comme dans mes précédents rapports, j'exhorte les parties à collaborer avec mon représentant spécial pour explorer l'idée de lignes de cessez-le-feu non gardées, en échange de la validation éventuelle par l'ONU d'une technologie de surveillance qui ne serait ni déployée à l'intérieur de la zone tampon ni en mesure de voir au-delà de la zone tampon. Je suis persuadé que cette mesure pourrait concourir considérablement à renforcer la confiance et à stabiliser la zone tampon.

72. Au-delà de la zone tampon elle-même, j'ai souligné maintes fois l'importance pour les parties de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales à même de raviver les tensions et de compromettre la reprise des pourparlers, tout en leur demandant d'amorcer un dialogue pour régler leurs différends. À cet égard, j'exprime de nouveau ma préoccupation face à l'évolution de la situation dans la partie clôturée de Varosha et à l'absence de réponse à la demande faite par le Conseil de sécurité et tendant à ce que l'on revienne sur les mesures prises depuis l'annonce, en octobre 2020, de la réouverture partielle de la ville clôturée. Je rappelle également les décisions prises par le Conseil en lien avec Varosha, notamment les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), et l'importance qu'il y a à y adhérer pleinement, et je souligne que la position de l'ONU sur cette question demeure inchangée. Je déplore également les restrictions de la liberté de circulation de la Force imposées dans cette zone et ailleurs, comme à Strovolia, et demande une fois de plus que la capacité de la mission d'effectuer des patrouilles et d'exécuter les activités prescrites soit pleinement restaurée. Je rappelle que le mandat conféré par le Conseil à l'UNFICYP ne se limite pas à la zone tampon et s'étend à toute l'île.

73. Comme indiqué plus haut, les interactions directes n'affectent en rien le statut des parties et sont essentielles si l'on veut régler les problèmes en temps utile et de manière efficace. Par conséquent, j'exhorte les parties à faire abstraction de leurs positions rigides et à admettre que la création d'un mécanisme permettant des contacts militaires directs entre les forces adverses serait une étape très positive pour la stabilité et le renforcement de la confiance sur l'île, notamment dans le contexte de militarisation accrue qui prévaut actuellement. À cet égard, j'ai salué dans mon précédent rapport la proposition faite par la partie chypriote grecque. De même, si j'ai accueilli favorablement l'ouverture, dans le village de Pyla/Pile, d'une antenne de la Salle de communication mixte placée sous les auspices du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, j'espère que les deux parties pourront s'entendre pour remédier au déséquilibre des forces en présence dans ce nouveau mécanisme.

74. Étant donné que l'UNFICYP continue de contribuer à la paix et à la stabilité ainsi qu'à l'instauration de conditions propices à un règlement politique, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la mission pour six mois, jusqu'au 31 juillet 2023.

75. Je voudrais remercier les partenaires, en particulier la Commission européenne, qui ont appuyé les activités des deux missions des Nations Unies à Chypre, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Comité des personnes disparues à Chypre, qui ont contribué à l'application d'importantes mesures de confiance. Je remercie également les 36 pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Force depuis 1964, et je rends hommage aux 186 soldats de la paix qui ont perdu la vie au service de la paix à Chypre.

76. Je tiens à remercier mon représentant spécial à Chypre, Chef de l'UNFICYP et Conseiller spécial adjoint pour Chypre, Colin Stewart, qui a supervisé la présence des Nations Unies sur l'île. Je souhaite aussi adresser mes remerciements à toutes les femmes et à tous les hommes de la Force pour le dévouement avec lequel ils continuent d'exécuter le mandat de la Force et de promouvoir la paix sur l'île.

Annexe

**Pays fournissant des contingents ou du personnel de police
à l'opération des Nations Unies à Chypre (au 12 décembre 2022)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre de militaires</i>
Argentine	249
Autriche	3
Brésil	2
Canada	1
Chili	6
Fédération de Russie	3
Ghana	1
Hongrie	11
Inde	1
Norvège	2
Pakistan	3
Paraguay	12
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Ukraine	257
Serbie	8
Slovaquie	238
Ukraine	–
Total^a	797
<i>Pays</i>	<i>Nombre de policiers</i>
Bangladesh	1
Bosnie-Herzégovine	6
Chine	4
Fédération de Russie	4
Finlande	5
Indonésie	2
Irlande	12
Italie	4
Jordanie	5
Lituanie	1
Monténégro	4
Népal	2
Roumanie	7
Serbie	2
Slovaquie	5
Suède	3
Tchéquie	1
Total^a	68

^a Le personnel militaire se compose de 722 hommes et de 75 femmes. Le personnel de police se compose de 37 hommes et de 31 femmes.

